



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-septième session

Rome, 8-9 septembre 1999

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT

POUR

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Données d'expérience	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Cap-Vert	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME	5
A. Zone du programme et groupe cible	5
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes du programme	6
D. Coûts et financement du programme	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	8
F. Organisation et gestion	9
G. Justification économique	10
H. Risques	11
I. Impact sur l'environnement	11
J. Aspects novateurs	11
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	12
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	12
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	13



APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD LOANS TO CAPE VERDE (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU CAP-VERT)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	8
V. CONDITIONS FOR ENTERING PHASES 2 AND 3 (CONDITIONS DÉCLENCHANT LE PASSAGE AUX PHASES 2 ET 3)	15
VI. CONDITIONS FOR THE THREE-YEAR CRP PROGRAMME (CONDITIONS APPLICABLES AU PROGRAMME TRIENNAL DES CRP)	16
VII. ARRANGEMENTS FOR THE FLOW OF FUNDS (DISPOSITIONS RELATIVES AU VERSEMENT DES FONDS)	17

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Escudo cap-verdien (CVE)
1,00 USD	=	105 CVE
1,00 CVE	=	0,0095 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

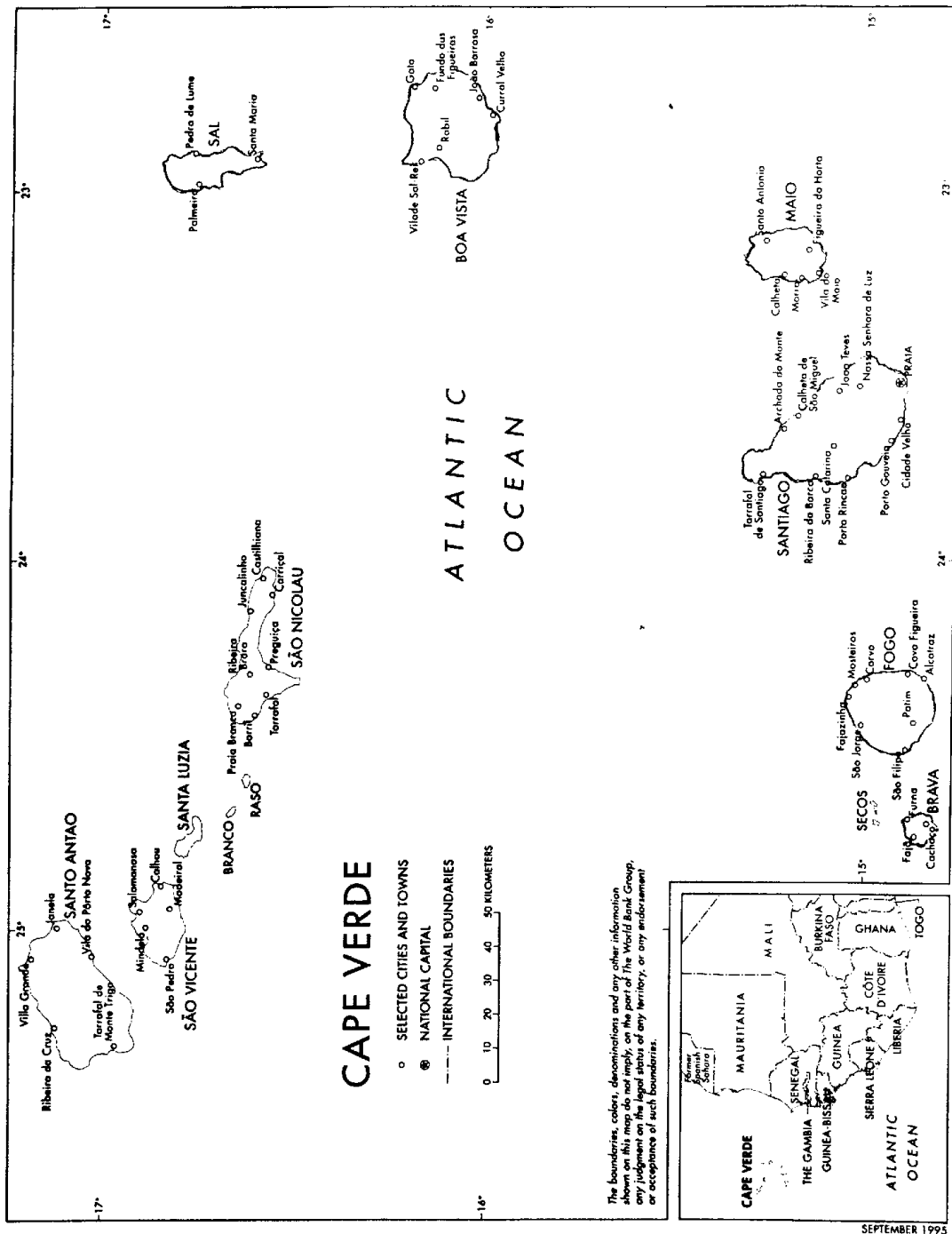
BAfD	Banque africaine de développement
BSP/ONU	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU
CMP	<i>Comissão Municipal de Parceiros</i> Commission municipale de partenaires
CNA	<i>Comissão Nacional de Arbitragem</i> Commission nationale d'arbitrage
CRP	<i>Comissoes regionais de parceiros</i> Commissions régionales de partenaires
FAIMO	<i>Frente a Alta Intensidad de Mano e Obra</i> Chantiers à forte intensité de main-d'oeuvre
IDA	Association internationale de développement
MFF	Mécanisme flexible de financement
OMCV	<i>Organização das Mulheres do Cabo Verde</i> Organisation des femmes du Cap-Vert
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PLL	<i>Programma Local de Luta contra a Pobreza</i> Programme local de lutte contre la pauvreté
PNLP	<i>Programma Nacional de Luta contra a Pobreza</i> Programme national de lutte contre la pauvreté
PNUD	Programme de développement des Nations Unis
UCP	Unité de coordination du programme
PLL	Programmes locaux de lutte contre la pauvreté

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Rapport d'évaluation du FIDA.

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT
PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL
RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROGRAMME:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République du Cap-Vert
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Bureau du ministre adjoint au premier ministre
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	18,34 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	6,95 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,25 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	6,56 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	2,53 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Le programme proposé, bien que de portée nationale, se limitera au départ aux îles de Santo Antão, Fogo, Brava, São Nicolau et à deux municipalités de l'île de Santiago, Tarrafal et São Miguel, où se concentrent plus de deux tiers des ruraux pauvres du pays. Le groupe cible comprend environ 11 000 familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

Pourquoi sont-ils pauvres? La population rurale du Cap-vert, soit environ 200 000 personnes, tire sa survie d'une base de ressources totalement inadaptée à ses besoins. Un terrain rocailleux, des conditions climatiques extrêmement rigoureuses, un régime foncier inéquitable, des ressources halieutiques limitées et la rareté des perspectives d'activité économique indépendantes de l'exploitation des ressources naturelles expliquent la très forte incidence de la pauvreté (environ 70%). Au cours des trente dernières années, ces ruraux pauvres ont survécu grâce aux envois de fonds des membres de leur famille travaillant à l'étranger et aux salaires reçus de l'État dans le cadre des chantiers à forte intensité de main-d'œuvre (FAIMO).

Que fera le programme pour eux? Le programme proposé entend financer environ 650 microprojets, dont bénéficieront approximativement 11 000 familles, qui représentent à peu près la moitié de la population pauvre vivant dans la zone du programme. Ces microprojets seront mis en oeuvre directement par les communautés (associations formelles de bénéficiaires ayant une expérience préalable en la matière) ou en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales. Le type de microprojets financés par le programme sera défini de manière participative en fonction des stratégies d'action élaborées par les bénéficiaires eux-mêmes, et de la demande émanant des communautés et des groupements locaux ayant des intérêts communs. Les microprojets porteront notamment sur des ouvrages d'infrastructure locale, l'adduction d'eau, l'enseignement technique, l'appui à des groupes ayant entrepris des activités rémunératrices, des activités de conservation des ressources naturelles, etc.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Le programme a pour but de créer des organisations durables de ruraux pauvres dans la zone du programme, de mobiliser l'esprit d'entreprise et les compétences d'encadrement des animateurs des groupes locaux, et de développer le capital social des communautés locales. Le programme tiendra compte de la politique de décentralisation du gouvernement, qui appuie la création de quatre commissions régionales de partenaires privées (CRP). Les membres des CRP appartiendront aux communautés locales et aux groupements d'intérêt commun, aux ONG présentes dans la zone, aux municipalités et aux services décentralisés de l'État qui participeront sur une base volontaire. Les CRP seront chargées de l'exécution des programmes locaux de lutte contre la pauvreté formulés et planifiés par les bénéficiaires eux-mêmes, dans le cadre d'un processus participatif visant à recenser les problèmes des populations pauvres locales et les opportunités qui s'ouvrent à elles, y compris les initiatives locales, processus qui devrait aboutir à une vision commune de l'avenir de la région et à un accord sur les priorités et sur les voies et moyens permettant de concrétiser cette vision. Des fonds seront fournis à chacune des CRP participantes du programme. Les décisions relatives à l'affectation des ressources aux microprojets individuels seront prises par les assemblées générales des CRP, où les communautés et les groupements d'intérêt commun locaux détiendront la majorité des voix.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT
POUR
LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Cap-Vert d'un montant de 6,95 millions de DTS (équivalent approximativement à 9,25 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il est proposé que ce programme lancé à l'initiative du FIDA, conçu dans le cadre du Mécanisme flexible de financement (MFF), soit supervisé par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU). L'axe principal de ce programme, qui en est aussi la caractéristique novatrice, est d'élargir le pouvoir d'action des associations et groupements locaux en concevant un dispositif qui permettra aux bénéficiaires de formuler leurs demandes prioritaires et d'exécuter les activités.

PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET
LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Généralités.** La République du Cap-Vert est un archipel composé de dix petites îles d'origine volcanique (dont neuf sont habitées), situé au large de la côte occidentale de l'Afrique. La population (environ 400 000 habitants) est concentrée sur les îles de Santiago, Santo Antão, São Vicente, Fogo et São Nicolau. Les habitants de Santiago et Santo Antão vivent pour la plupart en milieu urbain, alors que la majorité de ceux de Fogo et São Nicolau sont des ruraux. La plupart de ces îles sont couvertes de hautes montagnes, avec des sommets de plus de 2 000 m; le terrain est rocailleux. Le climat est sec, avec quelques pluies très irrégulières et insuffisantes entre les mois de juillet et de novembre, et de longues périodes sans pluie. Toutefois, sur les versants les mieux exposés, l'atmosphère est plus humide, d'où une variété de zones écologiques, qui rend une certaine forme d'agriculture possible. Les réserves d'eau douce sont limitées et les principales villes sont alimentées en eau de mer dessalée.

2. **Conjoncture économique.** Le revenu par habitant est actuellement estimé à environ 1 000 USD par an. Depuis 1993, le taux de croissance économique est de 4% par an, l'impulsion principale venant de l'industrie de la construction et du commerce des produits importés, grâce aux transferts de fonds substantiels de sources officielles (aide au développement et appui budgétaire) et aux envois de fonds des émigrés. La structure du produit intérieur brut (PIB) se caractérise par la prédominance du secteur des services (78%), l'industrie ne représentant que 14% et l'agriculture, les forêts et les pêches 7% seulement.

3. **Gestion de la dette publique.** En dépit des progrès accomplis récemment en ce qui concerne la perception des impôts, le déficit budgétaire brut représente encore environ un tiers du PIB, et en 1997, l'inflation se situait à 8% malgré les efforts déployés par le gouvernement pour la maîtriser. Ce déficit tombe à 8% si l'on tient compte de l'appui budgétaire fourni par les donateurs. La dette extérieure du

¹ Pour de plus amples renseignements, voir l'appendice I.



pays se chiffrait à 210 millions de USD à la fin de 1996, pour la plupart à des conditions très favorables. Le taux de change de l'escudo cap-verdien face au dollar des États-Unis est passé de 83 CVE en 1996 à environ 105 CVE au milieu de 1999.

4. **L'économie rurale.** La moitié à peu près de la population vit en milieu rural. Le régime foncier penche en faveur des propriétaires terriens (pour la plupart absents); la majorité des exploitations sont de petite taille et très morcelées. Environ 40% des terres arables non irriguées appartiennent à des agriculteurs qui cultivent la terre eux-mêmes, 20% sont cultivées en métayage et environ 30% en fermage. Au total, il y a environ 43 000 hectares de terres arables, dont deux tiers sont situées sur des pentes de moyenne à forte déclivité et 3% seulement en fond de vallées. Sans recourir à l'irrigation, on peut cultiver le maïs et le haricot mais il est difficile de produire des céréales. Le cheptel se limite aux caprins et à quelques ovins et bovins. Les terres irriguées, en terrasses ou en fond de vallées, représentent environ 1 500 hectares, la superficie moyenne des parcelles irriguées étant de près de 500 m² par famille, sur lesquelles sont produites des cultures horticoles de grande valeur ou de la canne à sucre. En moyenne, la production céréalière locale satisfait environ un cinquième de la demande. Les agriculteurs achètent la plupart des produits alimentaires dont ils ont besoin; ils ont pu survivre grâce aux salaires qu'ils reçoivent en travaillant sur des chantiers FAIMO portant sur la conservation des sols et de l'eau, le reboisement et la construction de routes.

5. Les possibilités de développement de la production agricole au Cap-Vert sont très limitées. Dans les zones non irriguées, on ne peut pas faire grand-chose; néanmoins, une certaine diversification des cultures et espèces forestières pourrait améliorer la production de fourrage et la productivité du cheptel. La production animale (reposant sur des aliments achetés) pourrait présenter quelque intérêt, mais les difficultés de commercialisation seraient vite un obstacle, sauf dans les zones périurbaines. Les possibilités d'irrigation sont presque entièrement exploitées. L'efficacité de l'irrigation par nappes d'eau souterraines pourrait être améliorée et il serait envisageable de convertir un certain nombre des systèmes existants d'irrigation par gravité en systèmes d'irrigation au goutte-à-goutte, comme cela a été fait avec succès dans plusieurs régions. La pêche artisanale a un potentiel limité en raison de la difficulté d'accès à la mer dans la plupart des îles, du coût élevé du matériel de pêche et de réfrigération ainsi que de la taille réduite des marchés locaux.

6. **Institutions et services sectoriels liés au programme.** Le programme proposé s'inscrit dans un programme de plus grande envergure de l'État, le Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP), qui s'attaque aux problèmes de la pauvreté en milieux urbain et rural dans tout le pays avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres donateurs (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque africaine de développement (BAfD), etc.). Depuis la modification de la constitution, en 1990, le gouvernement suit une politique de délégation de ses fonctions et de transfert des ressources à des entités municipales démocratiquement élues. Certaines des municipalités ont créé des départements techniques avec l'aide étrangère (Allemagne, Luxembourg, et Pays-Bas). Le cadre institutionnel du programme comporte donc des dispositions au niveau central et au niveau municipal. Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement a décentralisé ses opérations; ses délégations, qui disposent d'effectifs adéquats et sont bien équipées, sont actives dans chaque municipalité. Des services d'assistance technique et autres sont mis à la disposition des pêcheries artisanales. En outre, un certain nombre d'ONG sont actives dans les zones du programme et certaines d'entre elles ont acquis une bonne expérience de l'appui et du financement des communautés locales en vue de la conception et de l'exécution de petits projets.

B. Données d'expérience

7. À ce jour, le FIDA a financé trois projets au Cap-Vert, pour un montant total d'environ 15 millions de USD; deux de ces projets - le Projet de développement agricole intégré d'Assomada et le Projet de développement de la pêche artisanale - sont achevés et le troisième - le Projet de développement de l'agriculture et de l'élevage à assise communautaire (PRODAP) - est en cours.



Le FIDA a également fourni un don de 70 000 USD à l'Organisation des femmes du Cap-Vert (OMCV), dans le cadre du Programme de coopération élargie FIDA/ONG, pour appuyer les activités des groupements de femmes dans six communautés pratiquant la pêche artisanale sur l'île de Santiago.

8. L'évaluation faite par le FIDA des deux premiers projets et de la phase initiale du PRODAP a conclu que l'impact sur la production des pêches a été positif et que des mesures techniques adaptées ont été mises en place en réponse aux besoins des petits exploitants en matière de lutte contre l'érosion et de conservation des eaux. Les bilans effectués ont également souligné la faiblesse des institutions de l'État en ce qui concerne la gestion des projets, les difficultés rencontrées par la BAfD en matière de supervision des projets et la taille réduite de l'économie de ces îles, laquelle freine le développement des marchés locaux. Le bilan du PRODAP a indiqué que les efforts déployés pour atteindre les objectifs matériels avaient nui à l'approche participative qu'il avait été recommandé d'adopter, et avait entraîné l'abandon des stratégies de survie des bénéficiaires ainsi que des activités de recherche-développement. En outre, il était par trop restrictif de limiter le projet au financement de l'agriculture et de mesures environnementales si l'on tenait compte du fait que les stratégies de survie des ménages ruraux tirent parti de toutes les possibilités et sources de revenus envisageables.

9. Le bilan de l'expérience acquise par le FIDA au Cap-Vert a conclu que la conception de tout nouveau projet du Fonds devait mettre avant tout l'accent sur le développement des ressources humaines et des initiatives locales, et sur le renforcement institutionnel à l'échelle locale. À cette fin, la conception du projet devrait privilégier la méthodologie, les mécanismes et instruments permettant de développer la capacité des organisations locales et non pas la teneur (activités particulières) des interventions envisagées. Il a également été recommandé de mettre l'accent, pour les projets, sur la décentralisation de l'encadrement en vue de réduire les coûts et d'appuyer des institutions rurales décentralisées en renforçant le pouvoir d'action des communautés locales.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Cap-Vert

10. **Politique nationale de lutte contre la pauvreté.** La stratégie adoptée par le gouvernement dans ce domaine (PNLP) repose sur la conviction que la lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans le long terme, que les mesures doivent être coordonnées et appliquées dans le cadre de la politique officielle de décentralisation et qu'il faut faire réellement participer les bénéficiaires.

11. Le PNLN comporte quatre volets: i) intégration des pauvres dans l'économie moyennant une aide pour des activités rémunératrices, une formation pour accroître les chances d'emploi, une amélioration des infrastructures et une réorientation des chantiers FAIMO; ii) amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux par des interventions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la planification familiale et de l'approvisionnement en eau potable, ainsi que par l'amélioration de l'hygiène et des conditions de vie et de logement; iii) mobilisation sociale grâce à la participation des communautés pauvres à la conception et à l'exécution des activités, et amélioration des moyens d'information et de communication; enfin, iv) renforcement des capacités de l'administration centrale et des administrations municipales ainsi que des organisations de la société civile.

12. Le ministre adjoint au premier ministre est responsable de la mise en oeuvre du PNLN, avec l'aide d'une unité de coordination du programme (UCP). Pour coordonner les mesures, il a été créé une commission nationale d'arbitrage (CNA) composée de représentants des autorités centrales, des municipalités et des organisations de la société civile. Dans chaque municipalité, une commission



municipale de partenaires (CMP) examine, avec des représentants du conseil municipal, des services décentralisés des ministères de tutelle et des ONG, les propositions de projet soumises par les communautés, par des ONG et par la municipalité en vue d'un financement dans le cadre du PLNP. Deux instruments spéciaux – l'accord-cadre et le contrat de performance – ont été adoptés par les autorités pour encourager la participation des organisations privées aux programmes de développement nationaux en réglementant les dispositions contractuelles et les mécanismes de transfert financier.

13. Activités de lutte contre la pauvreté financées par d'autres donateurs importants. Outre le FIDA, le PNLP bénéficie de l'appui d'autres donateurs importants actifs au Cap-Vert, comme l'Union européenne, le PNUD et la Banque mondiale. Jusqu'ici, le PNUD a financé la préparation du PNLP et la dotation initiale en personnel et en matériel. En mai 1998, la Banque mondiale a négocié un prêt de 16,1 millions de USD auprès de l'Association internationale de développement (IDA) afin d'appuyer le projet de développement du secteur social dans le cadre du PNLP. À côté des bailleurs de fonds officiels, plusieurs ONG bénévoles actives dans le pays mobilisent énormément de dons privés et assurent divers services.

14. Stratégie adoptée par le FIDA au Cap-Vert. La stratégie adoptée par le FIDA au Cap-Vert consiste à mettre au point un programme qui s'étendra peu à peu à tout le pays et appuiera des activités diversifiées comprenant agriculture, pêches, activités artisanales ainsi que mise en place d'équipements socio-économiques collectifs. La stratégie insiste d'autre part sur la participation des bénéficiaires à la formulation et au ciblage des activités du programme moyennant une approche souple, sur le renforcement des capacités des organisations communautaires pour qu'elles puissent participer réellement à la prise des décisions au niveau local, et sur l'instauration d'une collaboration dynamique avec les ONG locales. En ce qui concerne le développement institutionnel, la stratégie s'attache à renforcer les institutions aux niveaux central, municipal et communautaire ainsi qu'à harmoniser les programmes du FIDA avec ceux d'autres donateurs dans le contexte national.

15. Raison d'être du programme. Conformément à la stratégie susmentionnée, le programme repose sur le principe que le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté rurale est de responsabiliser les ruraux pauvres pour qu'ils puissent décider par eux-mêmes des moyens de s'attaquer au problème. À cet égard, il serait souhaitable que le gouvernement élabore un cadre général de mesures et d'incitations visant à mobiliser les initiatives locales, fixer les critères relatifs aux investissements publics et permettre aux CRP, aux groupements de ruraux pauvres, aux organisations de la société civile et aux représentants des administrations locales de gérer les fonds publics pour lutter contre la pauvreté sur place. Le programme devrait en principe mettre en place des mécanismes garantissant que les décisions quant aux interventions de lutte contre la pauvreté correspondent exactement aux aspirations des bénéficiaires eu égard aux quatre grands facteurs de pauvreté: très faibles revenus, conditions de vie précaires, accès limité aux services sociaux et marginalisation sociale. Ces mécanismes devraient accroître le capital social des ruraux pauvres, au-delà d'une simple représentation dans les organes de décision, leur donner les moyens de prendre ces décisions et créer à leur intention un réseau de relations sociales en dehors de leur environnement local.

16. Le programme facilitera la création d'organisations de la société civile sur des bases durables parmi les ruraux pauvres du pays. Il permettra aussi à des animateurs de groupes locaux de s'affirmer en leur donnant les moyens d'exercer leur autorité et leur esprit d'entreprise, de se familiariser avec les techniques d'encadrement et d'utiliser de façon responsable les fonds de la collectivité et les fonds publics.

17. La structure retenue pour le programme, qui est conforme à la politique officielle de décentralisation, est conçue pour associer les compétences techniques des services décentralisés des ministères de tutelle, des municipalités et du secteur privé aux initiatives des ONG actives dans la zone concernée et d'un nombre croissant de groupements d'intérêt commun et de communautés locales.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

18. La zone du programme comprend les îles de Santo Antão, São Nicolau, Fogo et Brava ainsi que deux municipalités de l'île de Santiago: Tarrafal et São Miguel. Sur l'île de Santiago, la zone du programme se limite aux deux municipalités les plus pauvres – il y en a six au total – car il est prévu d'étendre les activités pilotes du PNLN aux quatre municipalités restantes avec l'appui d'autres donateurs. La population rurale de la zone du programme est évaluée à quelque 100 000 habitants (soit 22 000 ménages), dont 70% vivent au-dessous du seuil de pauvreté; comme jusqu'à la moitié d'entre eux peuvent être classés comme très pauvres, il est vraisemblable qu'environ 11 000 ménages bénéficieront directement du programme.

B. Objectifs et portée

19. Le programme a pour objet d'atténuer la pauvreté rurale en développant le capital social des ruraux pauvres. Il faudra pour cela mobiliser le potentiel d'initiative économique des communautés locales, de leurs animateurs et de leurs partenaires, tant dans la société civile que dans l'administration. Il s'agira aussi de donner aux communautés locales les moyens de prendre les décisions quant à l'utilisation des ressources, ce qui permettra d'établir un lien logique et fonctionnel entre les buts et objectifs spécifiques du programme et de remplir une condition nécessaire à la lutte contre la pauvreté². La stratégie consiste à cibler l'ensemble des décideurs dans ces organisations.

20. Les buts spécifiques du programme sont les suivants:

- améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres, c'est-à-dire leur donner plus facilement accès aux services sociaux de base (alimentation en eau, éducation, formation professionnelle, logements et débouchés), mettre à leur disposition plus d'intrants de production, augmenter la production/productivité dans le domaine de l'agriculture et des pêches et, enfin, développer/ diversifier les activités artisanales face à de nouveaux débouchés;
- créer quatre CRP dans la zone du programme afin de mettre au point une stratégie spécifique de lutte contre la pauvreté au niveau local, de formuler des programmes triennaux indicatifs d'investissement et de formuler, d'approuver et d'exécuter des plans de travail et budget annuels;
- instaurer une coopération fructueuse entre les CRP et l'administration aux niveaux central et local, c'est-à-dire les bureaux techniques municipaux et les services décentralisés des ministères de tutelle.

21. L'approche adoptée pour le programme consiste à aider les associations communautaires à mieux formuler et défendre leurs intérêts particuliers, à amener les groupements locaux à prendre en charge une part suffisante des coûts afin de manifester leur engagement dans les initiatives pour lesquelles ils demandent un appui, à associer à l'action des CRP les ONG et les autorités locales en tant que partenaires réels mais minoritaires, à ne pas intervenir dans les décisions concernant l'affectation de fonds publics à des investissements précis, à suivre de près le déroulement des

² Voir l'appendice III.



activités et le respect des critères d'investissement, notamment des procédures établies en matière de passation des marchés et de contrôle financier et, enfin, à sous-traiter les activités à des fournisseurs indépendants à tous les niveaux de l'organisation et de la gestion du programme. L'élément charnière du programme sera d'aider des groupements d'intérêt commun à s'affirmer comme décideurs dans les organisations communautaires et à donner la priorité aux femmes chefs de ménage, aux familles comprenant des personnes âgées, des enfants trop jeunes pour travailler ou des chômeurs, aux familles nombreuses et aux ménages où les parents n'ont pas d'emploi ou d'autre source de revenu stable, aux jeunes chômeurs, aux paysans sans terre, aux communautés de pêcheurs artisanaux et aux travailleurs des FAIMO.

C. Composantes du programme

22. Le programme aura quatre composantes, qui seront mises en oeuvre en trois phases conformément à la procédure prévue par le MFF. La première phase, qui durera environ trois ans, consistera à mettre en place le cadre institutionnel, à former les agents de l'administration centrale et des administrations municipales ainsi que les ONG participantes et les membres de la communauté actifs dans les CRP et, enfin, à mener un certain nombre d'activités de démonstration (microprojets). Les programmes d'investissement formulés par les CRP seront exécutés durant les deuxième et troisième phases (trois années chacune).

23. **Programmes locaux de lutte contre la pauvreté (PLLP).** Le programme viendra appuyer les initiatives de groupements locaux, de communautés et d'autres partenaires des CRP ayant demandé des fonds pour des microprojets. Les communautés locales prendront en charge une partie des dépenses des microprojets (en espèces et/ou en nature) représentant 20% du coût total direct de chaque microprojet. Il apportera des fonds à titre de dons, quel que soit le but du microprojet (mise en place d'équipements sociaux ou organisation d'activités rémunératrices), conformément à des critères spécifiques de ciblage. Le coût maximum des microprojets pouvant bénéficier d'un financement s'élèvera à l'équivalent de 25 000 USD. La contribution au programme de chaque ménage bénéficiant d'un microprojet sera limitée à l'équivalent de 1 500 USD mais ce plafond pourra être dépassé au cas où un financement est demandé par des organisateurs d'activités rémunératrices ayant un impact indirect important sur les ménages pauvres, dans la mesure où elles ont été approuvées par l'assemblée générale de la CRP. Dans ces cas toutefois, les bénéficiaires devront contribuer aux activités à hauteur de 50%. Environ 13% des fonds seront utilisés par les CRP pour financer des contrats de services relatifs au suivi de la conception et de l'exécution des microprojets. L'essentiel des fonds (environ 87%) servira à couvrir les dépenses administratives des microprojets ou à assurer des services tels que formation, promotion ou transfert de technologie. Environ 650 microprojets seront menés par les quatre CRP durant les deuxième et troisième phases (six ans) du programme, soit environ 110 microprojets par an. La période moyenne d'exécution de chaque microprojet sera d'environ six mois.

24. La répartition des fonds par type de microprojet dépendra de la stratégie adoptée par chaque CRP dans le cadre des PLLP triennaux. Chaque CRP établira sa propre liste de microprojets qui devront être approuvés au niveau central. Ces microprojets feront appel à des techniques bien implantées au Cap-Vert, encore que, dans le cas des citernes par exemple, il faudra peut-être transférer un savoir-faire spécialisé et faire appel à une main-d'oeuvre qualifiée d'une ou de plusieurs autres îles. Les techniques de conservation des sols et de l'eau, d'amélioration de l'habitat par les gens eux-mêmes, de construction de débarcadères et de micro-irrigation, y compris l'irrigation au goutte-à-goutte, sont bien connues dans le pays, et les ONG ou le personnel des ministères de tutelle peuvent fournir les avis techniques nécessaires.

25. **Activités de démonstration.** Vingt-deux microprojets sont prévus dans les quatre zones où des CRP seront créées lors de la première phase. Les activités de démonstration auront pour but de faire connaître la méthodologie de promotion rurale du programme destinée à susciter l'intérêt et les

initiatives des communautés locales, de favoriser le dialogue entre communautés pour mieux les sensibiliser aux objectifs, problèmes et possibilités qu'elles ont en commun et à la nécessité d'harmoniser les initiatives et de se concentrer sur les mesures correctives et, enfin, de mobiliser des groupements de ruraux pauvres pour constituer des associations qui appuieront par la suite d'autres initiatives. Les activités de démonstration devraient déboucher sur la constitution d'associations communautaires et de groupements qui créeront des CRP.

26. **Animation et formation.** Le programme financera les activités d'animation prévues essentiellement pendant la première phase. Il financera en particulier les salaires et autres dépenses renouvelables au niveau de l'administration centrale et dans les quatre zones des CRP, les ateliers de démarrage, la formation des agents de l'UCP et des membres des CRP durant les deuxième et troisième phases et l'appui technique à court terme lié à la formation du personnel national, à la préparation de manuels de procédures opérationnelles et financières et à d'autres activités d'appui.

27. **Gestion du programme.** Le programme financera les dépenses d'investissement et les dépenses renouvelables de gestion au niveau central ainsi que celles des unités techniques qui fourniront un appui aux quatre CRP.

D. Coûts et financement du programme

28. Le coût du programme par composante s'établit comme suit:

TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
Programmes locaux de lutte contre la pauvreté (PLLP)	8 580	920	9 500	10	64
Activités de démonstration	1 023	180	1 202	15	8
Animation et formation	453	1 111	1 564	71	11
Gestion du programme	2 210	402	2 613	15	18
Total des coûts de base	12 267	2 613	14 880	18	100
Provision pour aléas d'exécution	359	158	517	31	3
Provision pour aléas financiers	2 832	107	2 939	4	20
Total des coûts du programme	15 457	2 878	18 335	16	123

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

29. Le programme sera financé par un prêt du FIDA d'un montant de 9,25 millions de USD représentant 50% du coût total. La contribution du gouvernement s'élèvera à quelque 6,56 millions de USD, soit 36% du coût total du programme, droits et taxes inclus, et les bénéficiaires prendront à leur charge environ 2,53 millions de USD (14%) au titre du cofinancement des microprojets. Le coût de la première phase est évalué à 3,39 millions de USD, dont 2,57 seront financés par le FIDA. Pour les deuxième et troisième phases, les coûts du programme sont évalués à 7,29 millions de USD et 7,66 millions de USD, respectivement, la part du FIDA représentant 3,32 millions de USD et 3,36 millions de USD.

TABLE 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

	Gouvernement		FIDA		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
1. Programmes locaux de lutte contre la pauvreté	5 729	49,0	3 737	31,8	2 292	19,0	11 758	64,0	977	9 635	1 146
2 Activités de démonstration	395	29,0	758	54,6	235	17,0	1 388	8,0	200	1 113	75
3. Animation et formation	82	5,0	1 716	95,4	-	-	1 798	10,0	1 248	467	82
4. Gestion du programme	358	11,0	3 033	89,4	-	-	3 391	18,0	453	2 581	358
Total des décaissements	6 564	36,0	9 245	50,4	2 526	14,0	18 335	100,0	2 878	13 796	1 661

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

30. **Passation des marchés.** Les achats de véhicules et de matériel de bureau se feront par voie d'appels d'offres internationaux. Les autres marchés seront passés après consultation de fournisseurs à l'échelon national, y compris pour les dépenses de fonctionnement et les contrats relatifs à l'exécution des microprojets (jusqu'à un plafond de 20 000 USD par projet, soit 80% des coûts), les dépenses de main-d'oeuvre en constituant l'essentiel. Les services de consultants (conception de microprojets, services de suivi, comptabilité, vérification des comptes) feront l'objet de contrats directs. Pour l'assistance technique et la formation extérieure, les procédures applicables aux services de consultants seront suivies.

31. **Décaissements.** Le tirage des fonds du compte de prêt pour le règlement des achats de véhicules et de matériel, et les services d'assistance technique et de vérification des comptes se fera sur présentation de toutes les pièces justificatives. Les décaissements relatifs aux activités opérationnelles, à la formation locale, aux salaires supplémentaires et aux microprojets se feront sur présentation des relevés de dépenses. Tous les justificatifs seront conservés par l'UCP et par chaque CRP de manière à pouvoir être soumis périodiquement au FIDA et/ou aux missions de supervision des institutions coopérantes et examinés lors de la vérification des comptes du programme. Il sera ouvert un compte spécial, pour lequel une affectation de 700 000 USD sera autorisée auprès de la Banque centrale ou d'une banque commerciale agréée par le FIDA. À l'entrée en vigueur du prêt, le Fonds fera sur ce compte un versement initial de 500 000 USD; le solde de 200 000 USD sera déposé une fois que la deuxième phase du programme aura été approuvée. Le gouvernement ouvrira parallèlement un compte pour le programme où sera déposée sa part des dépenses, évaluée à 270 000 USD par an pour la première phase et 960 000 USD par an pour les deuxième et troisième phases. L'ouverture de ce compte et le dépôt initial des fonds de contrepartie sont les conditions fixées pour le décaissement du prêt du FIDA. Lorsque la deuxième phase aura été approuvée, le directeur du programme virera des fonds du compte spécial et du compte du programme à chacune des quatre CRP sur des comptes spéciaux auxiliaires ouverts auprès d'une banque commerciale locale agréée par le FIDA. Ces comptes auxiliaires seront réapprovisionnés régulièrement sur présentation des relevés de dépenses ou autres justificatifs, en fonction des besoins.

32. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les pratiques suivies au Cap-Vert en matière de comptabilité publique sont conformes aux principes généralement acceptés dans ce domaine. Durant la première phase, des directives seront préparées concernant l'utilisation des fonds du programme par l'UCP et les CRP ainsi que le virement des fonds aux CRP. Elle porteront sur la gestion des flux de trésorerie, la présentation des rapports et l'harmonisation des comptes. Les CRP seront tenues de présenter des relevés bancaires mensuels qui seront joints aux demandes de réapprovisionnement de

leurs comptes spéciaux auxiliaires et devront se soumettre aux inspections trimestrielles effectuées par l'UCP. Tous les six mois, une mission d'appui financier sera réalisée par un comptable local agréé par le FIDA. Tous les comptes du programme, y compris ceux des CRP, seront vérifiés chaque année par des vérificateurs indépendants ayant l'agrément du FIDA.

33. **Rapports.** Les CRP soumettront chaque trimestre un rapport financier comprenant les relevés bancaires mensuels. L'UCP (*Desk* du programme) regroupera les rapports des CRP pour établir des rapports trimestriels sur la situation financière du programme ainsi qu'un rapport annuel.

F. Organisation et gestion

34. **Organismes d'exécution.** Il est prévu que le programme s'intègre dans le PNLP soutenu par le gouvernement et d'autres donateurs (Banque mondiale, PNUD). La coordination sera assurée par l'UCP, créée au sein du bureau du ministre adjoint au premier ministre et dirigée par le CNA. Deux niveaux d'activités sont envisagés pour les organismes d'exécution: au niveau central, un *Desk* du programme (*Desk*) sera créé au sein de l'UCP pour aider à administrer les fonds et mener les autres activités prévues dans le cadre du programme; au niveau local, quatre CRP seront créées – une dans chacune des quatre zones du programme – en tant qu'associations de droit privé. Elles comprendront des représentants de groupements locaux d'intérêt commun et de communautés pauvres, d'ONG actives sur place et des représentants des municipalités et des services publics décentralisés. L'assemblée générale de la CRP décidera des politiques et stratégies à suivre et des microprojets à financer à l'aide des fonds du programme. L'assemblée ne pourra délibérer que si la majorité des membres votants présents à la réunion représentent des groupements locaux de ruraux pauvres, membres de la CRP³.

35. **Relations entre le gouvernement central, les municipalités et les CRP.** Chaque CRP formulera sa politique locale triennale de lutte contre la pauvreté ainsi que le plan de travail et budget annuel qui permettra de l'appliquer. Le gouvernement, par l'intermédiaire de l'UCP, s'engagera à mettre à la disposition de chaque CRP un montant préétabli pour financer ses dépenses de fonctionnement et verser la contribution financière du programme aux microprojets menés dans le cadre des PLLP. Dans un premier temps, les fonds seront alloués aux CRP en fonction du nombre de leurs membres mais des ajustements pourront être opérés en cours d'exécution du programme, compte tenu des résultats obtenus. Cet engagement financier à moyen terme permettra aux CRP de dresser les plans voulus et de responsabiliser les groupements locaux et renforcer leur aptitude à prendre des décisions rationnelles. L'engagement des fonds pour trois ans et leur décaissement chaque année se feront à l'aide des instruments financiers adoptés par les autorités pour l'exécution de leurs programmes prioritaires, à savoir accords-cadres et contrats de performance.

36. Les CRP agiront pour plusieurs municipalités. Les autorités municipales, qui sont associées de très près à la politique nationale de lutte contre la pauvreté et bénéficient de l'appui d'autres donateurs, seront tenues au courant des initiatives des CRP par des canaux d'information municipaux établis à cette fin et par leurs représentants auprès des CRP.

37. **Sous-traitance de biens et services par l'UCP et les CRP.** La sous-traitance des activités de formation, de comptabilité et de vérification des comptes ainsi que des études d'évaluation à des fournisseurs de services, en particulier au niveau local, sera l'une des principales caractéristiques de l'exécution du programme. Les CRP mèneront les microprojets en passant des contrats avec des ONG actives sur place, des communautés, des associations paysannes formelles, des micro-entreprises locales et des groupements informels d'intérêt commun et, le cas échéant, passeront des contrats avec

³ Voir l'appendice IV.



des spécialistes locaux travaillant à leur compte, des ONG locales et des équipes de l'administration pour concevoir des microprojets et surveiller leur exécution. Dans certains cas, les tâches de comptabilité et d'établissement des rapports financiers pourront être sous-traitées au secteur privé local ou à des services municipaux disposant de capacités de travail non employées.

38. **Responsabilités opérationnelles.** Les CRP seront responsables de la planification, de l'établissement des budgets, du financement des microprojets, de la passation des contrats pour la conception et l'exécution des microprojets ainsi que du suivi des travaux réalisés à titre contractuel. L'UCP, quant à elle, sera chargée des tâches suivantes: définition des critères d'approbation des activités et mise au point des procédures applicables à la passation des marchés, à la comptabilité et à la présentation des rapports sur l'utilisation des fonds du programme; aide à la création et au bon fonctionnement des CRP; formation et animation; achat des principaux biens d'équipement; décaissement des fonds du programme; contrôle rigoureux à posteriori du respect des critères d'investissement ainsi que des procédures relatives à la passation des marchés et la comptabilité et contrôle des dépenses des CRP; enfin, évaluation de l'impact du programme.

39. **Conditions à remplir pour passer aux phases 1, 2 et 3 du programme.** L'établissement par l'UCP de directives opérationnelles et financières sera la condition de l'entrée en vigueur du prêt. Ensuite, plusieurs conditions devront être réunies pour que le gouvernement soit autorisé à utiliser les fonds du FIDA pour financer les deuxième et troisième phases du programme.

40. **Conditions déclenchant le passage à la phase 2.** Pour passer à la phase 2, une mission conjointe composée de représentants du FIDA, du gouvernement et des bénéficiaires vérifiera à la fin de la première phase que les conditions suivantes sont réunies: i) mise en place de solides mécanismes institutionnels et opérationnels aux niveaux central et local (décentralisé) comprenant les effectifs voulus et dotés d'un pouvoir de décision suffisant; ii) application de mécanismes appropriés de financement à ces deux niveaux, et préparation et application des manuels pertinents; iii) niveaux de performance adéquats (par exemple, mise en oeuvre de 67% des activités de démonstration); enfin, iv) achèvement du programme de formation⁴.

41. **Conditions déclenchant le passage à la phase 3.** Ces conditions sont les suivantes: i) adoption de dispositions contractuelles aux niveaux central et local (décentralisé) et respect des principes du programme; ii) bon fonctionnement des CRP, notamment en ce qui concerne les dispositions contractuelles locales, la prestation de services aux communautés, l'exécution des microprojets communautaires et la présentation des rapports; iii) participation étroite des communautés rurales à la formulation des PLLP et des plans de travail et budget annuels, et compatibilité entre la composition des CRP et le ciblage du programme; enfin, iv) application aux CRP des contrôles financiers. Des conditions plus détaillées pourront être décidées entre le gouvernement et le FIDA lors des missions chargées d'évaluer la situation à la fin des phases 1 et 2.

G. Justification économique

42. Les avantages du programme découleront de la création de sources de revenus, de la mise en place d'une infrastructure sociale et, en tout premier lieu, des activités de développement communautaire. Pour le groupe cible, les effets bénéfiques en seront une amélioration des revenus, des conditions de vie et de l'accès aux services sociaux. Comme l'on ne sait pas encore quels types de microprojets seront demandés, le taux de rentabilité économique globale n'a pas été calculé. Toutefois, dans le cadre des activités de démonstration, tous les microprojets portant sur des activités rémunératrices (irrigation, pêche, fourniture d'intrants, etc.) proposés pour la première phase du programme ont des taux de rentabilité financière acceptables (de 12 à 65%). L'impact sur les revenus des bénéficiaires sera néanmoins limité en raison de l'extrême pauvreté de la base de ressources. (L'irrigation est le seul moyen pour une famille pauvre de vivre durablement au-dessus du seuil de

⁴ On trouvera à l'annexe V une liste détaillée de ces conditions.

pauvreté mais, compte tenu du manque de ressources et du régime foncier, les possibilités de développement de l'irrigation sont limitées.) Les investissements dans l'élevage, en particulier dans la production animale reposant en partie sur des achats d'aliments, et l'amélioration de la commercialisation du poisson auront également certains effets économiques bénéfiques. Les femmes seront les premières à bénéficier des interventions des CRP dans l'irrigation, l'élevage et la commercialisation du poisson. L'amélioration des revenus découlera également de la formation professionnelle et de la promotion des associations de jeunes artisans, l'objectif étant de développer les capacités artisanales et d'exploiter de nouvelles filières commerciales. Les groupements féminins auront de bonnes chances de bénéficier de ces possibilités puisque leurs initiatives de production artisanale seront appuyées. Enfin, les salaires versés à ceux qui prendront part aux travaux de construction prévus dans les microprojets seront un moyen important de survie pour les familles pauvres participant au programme.

H. Risques

43. Les principaux risques liés à la réalisation des objectifs du programme sont les suivants: manque d'intérêt des communautés locales; conflit au sein des CRP en ce qui concerne le choix des priorités d'investissement; ingérence de personnes influentes dans les décisions des CRP; résistance du gouvernement central ou des collectivités locales face à une décentralisation effective (par exemple, ingérence de l'UCP et des municipalités dans le processus de planification autonome des CRP); et choix par les CRP de priorités d'investissement non conformes à celles du PNLP. Les mesures prises pour atténuer les risques sont les suivantes: action soutenue visant à améliorer le dialogue avec les communautés et les autres partenaires; évaluation annuelle des résultats des CRP en vue de fournir en temps voulu des renseignements aux missions de supervision et aux instances gouvernementales supérieures; rôle modérateur et composition diversifiée de la CNA. De plus, des mesures particulières (y compris la formation) seront prises pour améliorer le dialogue avec le gouvernement et les autres partenaires sur les problèmes se rapportant à la décentralisation.

44. D'autres risques pourraient être: le fait de ne pas pouvoir développer la production de manière significative en raison de la rareté des ressources naturelles et de l'absence de nouveaux débouchés; l'utilisation trop lente ou frauduleuse des ressources par certaines CRP; et le non-respect des critères d'investissement du programme. Les mesures prises pour atténuer ces risques sont notamment: la modification des accords-cadres; le transfert des ressources non utilisées aux autres CRP; l'élaboration de rapports financiers trimestriels par les CRP; des inspections régulières et une vérification semestrielle des comptes des CRP; le gel des comptes spéciaux auxiliaires; la formation intensive des responsables des CRP et des partenaires; et des missions fréquentes de supervision.

45. Le gouvernement pourrait ne pas respecter le principe de contrôle à posteriori de l'utilisation des fonds publics par les CRP et les méthodes différentes d'autres donateurs pourraient perturber le déroulement du programme. Il faudra donc que l'emprunteur donne des garanties très claires à cet égard et que le programme soit suivi de très près.

I. Impact sur l'environnement

46. Il existe au Cap-Vert une longue tradition de réhabilitation et de conservation de l'environnement. Les microprojets qui pourraient avoir un impact sur l'environnement seront préparés avec l'aide du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement ainsi qu'avec le Ministère des pêches, des transports et du tourisme.

J. Aspects novateurs

47. La principale caractéristique novatrice de ce programme est de mettre en place un dispositif permettant aux associations de ruraux pauvres de participer sur un pied d'égalité tant à la mise en oeuvre de la politique de lutte contre la pauvreté arrêtée par le gouvernement en tenant compte de

leurs propres choix stratégiques, qu'au choix des projets lancés en application de cette politique. La conception du programme, qui tient compte de la politique du FIDA ayant pour objet d'encourager la participation des populations pauvres au développement, met l'accent sur les aspects institutionnels et sur les procédures plutôt que sur la teneur particulière des interventions de lutte contre la pauvreté. Le programme sera mis en oeuvre en trois phases distinctes, conformément au fonctionnement du MFF, et devrait contribuer à renforcer la décentralisation mise en oeuvre par le gouvernement en transférant responsabilités et ressources du niveau central à celui des collectivités locales.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

48. Un accord de prêt entre la République du Cap-Vert et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. On trouvera en annexe un résumé des garanties supplémentaires importantes figurant dans l'accord de prêt négocié.

49. La République du Cap-Vert est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

50. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

51. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Cap-Vert un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (6 950 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Fawzi H. Al-Sultan

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 21 juillet 1999)

1. Le Gouvernement de la République du Cap-Vert (le Gouvernement) met à la disposition de l'agent principal du programme, au cours de la période d'exécution du programme, des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant global de 6 570 000 USD et représentant le montant des droits, taxes et sa part de financement.

2. À cet effet, le Gouvernement effectue, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur, un premier dépôt des fonds de contrepartie pour un montant en CVE équivalant à 70 000 USD sur le compte de programme, pour couvrir le premier trimestre de la première année de la première phase de trois ans du programme. Au cours de la première phase, le Gouvernement assurera des réapprovisionnements réguliers, pour maintenir le niveau du compte à 70 000 USD à travers des dépôts trimestriels, au plus tard le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

3. Le montant des fonds de contrepartie pour la seconde et la troisième phase est estimé à 960 000 USD par an et représente la contribution du Gouvernement pour couvrir les droits, taxes et sa part de financement des PLLP. Un premier dépôt, d'un montant en CVE équivalant à 300 000 USD, sera effectué au plus tard 30 jours après la non-objection sur le programme de travail et budget annuel (PTBA) par le FIDA. Le Gouvernement assurera des réapprovisionnements réguliers, pour couvrir les besoins du programme, à travers des dépôts trimestriels, au plus tard le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

4. Pour les besoins de la phase II, chaque CRP élabore son propre PLLP de trois ans qui définit les critères d'éligibilité des demandes de microprojets et constitue sa stratégie en matière de lutte contre la pauvreté. Aux termes d'une convention-cadre, le Gouvernement s'engage à transférer aux CRP les fonds nécessaires pour couvrir les frais de gestion des PLLP et sa part du coût des microprojets devant être financés dans le cadre des PLLP.

5. Le programme sera scindé en trois phases, ou cycles distincts, conformément aux principes du MFF. Le passage d'une phase à une autre et l'accès aux ressources prévues pour cette dernière seront conditionnés par la satisfaction d'un certain nombre de conditions dont l'effet sera de déclencher le démarrage du cycle suivant. Ces conditions sont énumérées aux paragraphes 6 et 7) suivants. Au terme des phases I et II, le Gouvernement, des représentants des bénéficiaires et le FIDA examineront si les conditions préalables au passage à la phase suivante sont réunies et recommanderont au FIDA une série de mesures appropriées, celles-ci pourront être de passer à la phase suivante, de retarder ce passage ou d'annuler le reliquat du prêt. Les conclusions de cet examen pourront, également et si besoin est, mener à de nouvelles modalités de décaissement ou à d'autres conditions préalables au passage au cycle suivant. La décision finale du passage de la phase I à la phase II appartient au FIDA.

6. **Phase I à phase II.** Les conditions préalables (ou déclencheurs) évaluées à la fin de la première phase du programme seront les suivantes:

a) Conditions relatives à la gestion du programme:

i) la CNA, composée de représentants des bénéficiaires, de l'association des maires, des associations des ONG et de l'administration centrale, est constituée;



- ii) le *Desk* du programme est doté de l'ensemble de son personnel et ses procédures opérationnelles sont établies conformément aux dispositions de l'accord de prêt;
 - iii) les demandes de décaissement des fonds du prêt sont adressées en temps au FIDA;
 - iv) le Gouvernement a déposé sur le compte de programme les fonds représentant sa contrepartie dans les délais prévus;
 - v) le principe du contrôle *a posteriori* de l'utilisation des fonds est mis en application;
 - vi) les manuels de procédures de la deuxième phase relatifs aux procédures d'opérations du *Desk* du programme; aux procédures applicables dans le cadre du Programme; aux instruments financiers propres au transfert des fonds du prêt du Gouvernement; aux CRP (convention cadre et contrat programme); et aux procédures comptables, de passation des marchés, en matière de rapports financiers et de rapports d'activités du *Desk* du programme et des CRP sont rédigés.
- b) Conditions relatives à l'exécution des activités de terrain du programme:
- i) 75 % au moins des activités de démonstration ont été mises en œuvre;
 - ii) le programme de formation a été mis en place.

7. **Phase II à phase III.** Les conditions préalables (ou déclencheurs) évaluées à la fin de la seconde phase du programme seront les suivantes:

- a) les quatre CRP fonctionnent normalement, les PLLP ont été rédigés, les conventions-cadres et les contrats-programmes y afférents ont été signés;
- b) les négociations des contrats-programmes procèdent normalement sans ingérence, de la part d'instances extérieures au programme, susceptible de porter atteinte au respect des règles établies par le programme;
- c) le contrôle financier des CRP a été mis en œuvre avec succès, les rapports trimestriels sont produits en temps ainsi que les états de rapprochement bancaires, les audits annuels, les contrôles des comptes et la formation en matière comptable des CRP sont effectués semestriellement;
- d) les CRP ont conclu des contrats satisfaisants avec des prestataires de services locaux pour suivre l'exécution des microprojets, les rapports de suivi ont été produits et les objectifs prévus aux PTBA sont généralement atteints;
- e) le Comité exécutif (CE) des CRP soumet des rapports annuels satisfaisants à l'assemblée générale (AG) et au *Desk* du programme; et
- f) les rapports annuels d'évaluation des CRP par l'UCP sont produits régulièrement, les communautés, membres ou non des CRP, participent pleinement à l'élaboration des programmes triennaux et des PTBA; la cohérence dans la composition des groupements d'intérêt commun membres des CRP avec le groupe cible, le rôle du représentant au sein des CRP; la participation des ONG et la qualité du partenariat ont été évalués; la perception par les bénéficiaires finaux des performances des CRP a été notée.

ANNEXE

8. Un coordonnateur de l'UCP a déjà été nommé par le Gouvernement pour coordonner l'ensemble des activités du programme. Le coordonnateur de l'UCP est nommé pour une durée de deux ans. Son renouvellement ne pourra intervenir qu'après approbation préalable du FIDA. Le contrat de travail du coordonnateur de l'UCP ne peut être résilié par le Gouvernement qu'après consultation du FIDA.

9. Un *Desk* du programme est créé au sein de l'UCP pour assister le coordonnateur dans l'administration des fonds et l'exécution directe des autres activités prévues par le programme au niveau central.

10. Les CRP seront constitués sous la forme d'associations de droit privé. Dans la mesure où l'objectif des CRP est de développer la capacité d'organisation des groupements locaux d'intérêts communs des populations rurales pauvres et des communautés pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement leur accordera le statut d'association reconnue d'utilité publique. Les CRP comprendront les organes suivants:

- a) une assemblée générale, composée de tous les membres, qui élira un président, un secrétaire et un trésorier, qui ne décidera valablement que si la majorité des membres présents appartiennent à des groupements de base;
- b) un comité exécutif composé du président, du secrétaire et de trois à cinq administrateurs élus par l'assemblée générale; et
- c) un conseil fiscal de un à trois membres élus par l'assemblée générale.

11. Chaque CRP élaborera ses propres PLLP pour une durée de trois ans ainsi que des PTBA annuels pour mettre en œuvre les PLLP. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'UCP, mettra annuellement à la disposition de chaque CRP un montant prédéterminé prélevé sur sa part de financement et sur les fonds du prêt pour financer:

- a) le coût de fonctionnement des CRP; et
- b) la contribution du programme aux coûts des microprojets exécutés sur la base des PLLP triennaux. Le PLLP comprendra un montant indicatif des fonds nécessaires par type de microprojet mais pas une liste précise.

12. Les microprojets financés par les CRP devront satisfaire à la fois: i) des critères d'investissement prédéterminés par le programme; et ii) des critères stratégiques définis par les CRP. Les CRP devront, en outre, établir des critères de priorité pour sélectionner quels microprojets parmi l'ensemble des demandes seront compris dans le budget annuel afin de respecter le plafond imposé par le montant des ressources alloué par le programme. Le processus de définition de ces critères spécifiques constituera la stratégie de lutte contre la pauvreté des CRP qui devra procéder d'une démarche participative et être conforme à la stratégie du Gouvernement. Une fois approuvés par l'assemblée générale des CRP, les PLLP seront transmis aux CMP concernées pour avis sur la partie du PLLP du ressort territorial, puis adressés à l'UCP pour approbation. Un avis défavorable donné par une CMP affectera uniquement la partie du PLLP relevant de sa compétence.

13. L'UCP examine la conformité des PLLP avec la stratégie politique et les objectifs du PNL, vérifie en quels termes l'avis de la CMP a été émis et s'assure que la taille des investissements et le montant des coûts récurrents prévus dans les PLLP est conforme au montant de l'allocation des fonds du prêt. Une convention-cadre est alors préparée par le *Desk* du programme et soumise à la validation de la CNA. La convention-cadre est signée au nom du Gouvernement par son représentant autorisé. Aux termes de l'accord de prêt, le Gouvernement s'engage à transférer aux CRP les fonds nécessaires pour couvrir les frais de gestion des PLLP et sa part du coût des microprojets devant être financés aux termes

des PLLP. Les CRP s'engagent à respecter les règles du programme en matière de politique et de critères d'investissement ainsi que les procédures de comptabilité des passations de marchés et de rapports financiers. Un plan annuel de décaissement des fonds sera négocié dans le cadre de la convention-cadre. Le Gouvernement inscrira les fonds nécessaires au financement de la convention-cadre au programme pluriannuel d'investissements publics sous le PNLP. Une modification de la convention-cadre, entraînant un changement de plus ou moins 20% du montant originel ou affectant la typologie des investissements prévus au PLLP, nécessitera un amendement soumis à l'approbation de la CNA.

14. Les CRP ont la capacité de financer des microprojets individuels ne dépassant pas 25 000 USD et 1 500 USD maximum par famille avec une contribution de 20% de la part des bénéficiaires. Toute modification de ces critères prédéterminés requerra l'approbation préalable du FIDA. Les fonds du Prêt pour mettre en œuvre les PLLP seront transférés aux CRP par le *Desk* du programme sur la base d'une requête annuelle soumise par chacun des CRP et fondée sur les PTBA préparés par les CRP. La demande précisera le montant des coûts de fonctionnement des CRP et le montant total de l'allocation des fonds du prêt par type de microprojets que les CRP souhaitent mettre en œuvre, le nombre de bénéficiaires escomptés par type de microprojets et un échéancier indicatif de dépenses. Les PTBA ne contiendront pas une liste de microprojets mais seulement des prévisions annuelles d'engagement par type de microprojet. Le *Desk* du programme veillera à ce que le budget total soit dans les limites du plafond de ressources négocié dans le cadre de la convention-cadre et que l'allocation par type de microprojets soit conforme à la stratégie du programme. La requête sera matérialisée par un contrat-programme préparé par le *Desk* du programme, visé par le coordonnateur de l'UCP, approuvé par la CNA et signé au nom du Gouvernement par son représentant autorisé et par le président du CRP. Aux termes de l'accord de prêt, les CRP s'engagent à exécuter les PTBA approuvés par l'AG, et le Gouvernement s'engage à décaisser les fonds selon un plan mensuel convenu entre les parties. Le contrat-programme est inscrit au budget annuel du Gouvernement sous la rubrique du PNLP et sous la sous-rubrique du programme. Le Gouvernement inscrira les fonds nécessaires au financement du contrat-programme au budget annuel sous le PNLP.

15. Après avoir été approuvée par l'assemblée générale, la liste des microprojets financés dans le cadre des PTBA et devant être exécutés sur le territoire des municipalités incluses dans la zone des CRP est communiquée aux CMP concernées pour information.

16. Les CRP concluront des contrats avec des ONG locales, des communautés, des associations d'agriculteurs, des micro-entreprises locales et des groupements d'intérêt commun informels, pour l'exécution des microprojets prévus aux PTBA et financés en vertu des contrats-programmes, l'assistance technique et les services en matière comptable.

17. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon de saines pratiques commerciales.

18. Un égal accès des hommes et des femmes aux postes à pourvoir devra être assuré par le programme.

19. Le Gouvernement s'engage à accorder aux CRP le statut d'association reconnue d'utilité publique à condition, toutefois, que ceux-ci réunissent les conditions requises par les dispositions du décret-loi du 14 mars 1998.

20. Le Gouvernement s'engage, dans le courant de la première année du programme, à constituer la CNA et à en nommer les membres, comprenant des représentants des bénéficiaires, de l'association des maires du Cap-Vert, des associations des ONG et de l'administration centrale. La composition de la CNA devra être acceptable pour le FIDA.



ANNEXE

21. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles aux décaissements des fonds du prêt:

- a) pour la phase I: ouverture du compte de programme, nomination des personnes qui en auront la signature, et dépôt des fonds correspondant à la contrepartie du Gouvernement;
- b) pour la phase II: satisfaction aux conditions préalables au passage de la phase I à la phase II; et
- c) pour la phase III: satisfaction aux conditions préalables au passage de la phase II à la phase III.

22. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions additionnelles à l'entrée en vigueur du prêt:

- a) élaboration de manuels de procédures pour la première phase relatifs aux: i) procédures d'opérations du *Desk* du programme; et ii) procédures comptables, de passation des marchés, en matière de rapports financiers et de rapports d'activités du *Desk* du programme; et
- b) un avis juridique favorable, délivré par un procureur général ou toute autre autorité judiciaire agréée par le FIDA, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

COUNTRY DATA

CAPE VERDE

Land area (km² thousand) 1996 1/	4	GNP per capita (USD) 1997 2/	1 090
Total population (million) 1997 3/	0.40	Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-97 2/	1.0
Population density (people per km²) 1996 3/	97	Average annual rate of inflation, 1990-97 2/	5.3
Local currency	Cape Verde Escudo (CVE)	Exchange rate: USD 1 =	CVE 105
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual rate of growth), 1990-97 2/	2.3	GDP (USD million), 1997 1/	425
Crude birth rate (per thousand people), 1997 1/	32	Average annual rate of growth of GDP 1/, 1976-86	8.0
Crude death rate (per thousand people), 1997 1/	7	1987-97	3.5
Infant mortality rate (per thousand live births), 1997 1/	56	Sectoral distribution of GDP, 1997 1/	
Life expectancy at birth (years), 1997 3/	68	% agriculture	9
Number of rural poor (million) 3/	n.a.	% industry	21
Poor as % of total rural population 3/	n.a.	% manufacturing	1
Total labour force (million) 1997 1/	0.2	% services	70
Female labour force as % of total, 1997 1/	39	Consumption, 1997 1/	
Education		General government consumption (as % of GDP)	20
Primary school gross enrolment (% of relevant age group), 1997 1/	n.a.	Private consumption (as % of GDP)	84
Adult literacy rate (% of total population), 1995 4/	72	Gross domestic savings (as % of GDP)	-4
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1995 4/	3 003	Merchandise exports, 1997 1/	20
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100), 1995 4/	95	Merchandise imports, 1997 1/	274
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5), 1997 1/	n.a.	Balance of merchandise trade	- 254
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5), 1997 1/	n.a.	Current account balances (USD million)	
Health		before official transfers, 1997 1/	- 156
Health expenditure, total (as % of GDP), 1997 1/	n.a.	after official transfers, 1997 1/	- 30
Physicians (per thousand people), 1997 1/	0.2	Foreign direct investment, 1997 1/	12
Percentage population without access to safe water, 1990-96 4/	49	Government Finance	
Percentage population without access to health services, 1990-95 4/	n.a.	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP), 1997 1/	n.a.
Percentage population without access to sanitation, 1990-96 4/	76	Total expenditure (% of GDP), 1997 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total external debt (USD million), 1997 1/	220
Food imports as percentage of total merchandise imports, 1997 1/	n.a.	Present value of debt (as % of GNP), 1997 1/	33
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land), 1996 1/	0	Total debt service (% of exports of goods and services), 1997 1/	5.5
Food production index, (1989-91=100) 1997 1/	96.1	Nominal lending rate of banks, 1997 1/	12.1
Land Use		Nominal deposit rate of banks, 1997 1/	5.0
Arable land as % of land area, 1996 1/	9.7		
Forest and woodland area (km ² thousand), 1995 4/	n.a.		
Forest and woodland area as % of total land area, 1995 4/	n.a.		
Irrigated land as % of cropland, 1996 1/	7.3		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 19992/ World Bank, *Atlas*, 19993/ World Bank, *World Development Report*, 19994/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

PREVIOUS IFAD LOANS TO CAPE VERDE

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Currency	Approved Loan/ Grant Amount ('000)	Disbursement (as % of approved amount)
Assomada Integrated Agricultural Development Project	AfDB	AfDB	HC	11 Dec 78	31 Mar 80	31 Dec 85	L - I - 7 - CPV	USD	3 820	52.4%
Artisanal Fisheries Development Project	IFAD	AfDB	HC	02 Dec 87	19 Sep 88	31 Dec 95	L - I - 211 - CV	SDR	4 350	90.5%
Community-based Agricultural and Livestock Development Project	IFAD	AfDB	-	04 Apr. 91	13 Feb. 91	30 June 97	G - S - 24 - CV	USD	200	88.5%
Community-based Agricultural and Livestock Development Project	IFAD	AfDB	HC	01 Oct 90	14 May 91	31 Dec 99	L - S - 25 - CV	SDR	3 450	59.60%



LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
<p>Objective</p> <p>To improve the living conditions of the rural poor</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Better access to basic social services. 2. Improved education and professional training. 3. Improved housing. 4. Diversification of economic activities. 5. Improved availability of production inputs. 6. Improved productivity and production. 	<p>Annual progress report on programme: information in the CRP progress reports, reports on performance of monitoring agents contracted by the CRP (GTI, GDR, private professionals) and annual evaluation case studies are consolidated.</p>	<p>Risks</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Failure of Government to comply with programme's decentralization policy despite formal agreement. 2. Inadequate human resources recruited for the programme desk. 3. Lack of interest on part of communities. 4. Communities do not want to contribute their share of costs. 5. CRP internal conflict. 6. General assembly cannot agree on priorities. 7. CRP priorities not in line with PNL. 8. Influential people dominate the general assembly. 9. Interference with CRP free planning decision. <p>Mitigation measures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Political level and IFAD intervene to enforce loan agreement. 2. IFAD to approve selection of PCU coordinator and programme staff. 3. Improve CRP partners' dialogue through animation and training. 4. CNA rejects three-year programmes, amends or suspends the framework agreement until problems are resolved.
<p>Purpose</p> <p>To effectively mobilize the entrepreneurial potential of local community leaders, their partners in civil society and in the local administration for the fight against poverty.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of community associations that are active members of the CRP. 2. Numbers of NGOs that are active members of the CRP. 3. Community leaders participating in CRP decision-making process. 4. Effective use of investment funds allocated. 5. Ultimate beneficiaries are satisfied with CRP performance and with their role in the association. 	<p>Programme evaluation reports. On an annual basis, independent consultants evaluate:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. the role of community leaders in the decision-making process of CRP's; 2. a reasonable size purposive sample of microprojects financed by the CRP, including ultimate beneficiary assessment for each project; 3. CRP progress reports and records of general assembly meetings. 	<p>Risk</p> <p>Because of poor economic resource base, CRP activities do not improve incomes of poor (no sustainable demand for inputs, little chance of diversification).</p>
<p>To establish decentralized institutions of local communities and their development partners (the CRPs) capable of designing and implementing local programmes to fight poverty based on their own visions and priorities</p>	<p>4 CRPs established: one each on the islands of San Antao, San Nicolau and Fogo-Brava, and in the municipalities of Tarrafal and San Miguel on the island of Santiago.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Legal status of CRPs published in official journal of Government. 2. Declaration of public interest associations issued by Government. 	



Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
Purpose	The four CRP function effectively: 1. They elaborate three-year programmes and finance projects based on people's own priorities 2. Communities participated in the elaboration of the three-year programmes and support the selected priorities 3. CRPs implement the microprojects according to the rules of programme	1. Framework agreement and first year's performance contract approved to begin phase 2 of each CRP 2. PCU annual evaluations include beneficiary assessment 3. Financial reports, audits and performance monitoring reports	Possible defaults of CRPs 1. Non-conformity with programme's established investment criteria 2. Fraudulent use of funds 3. Slow use of resources 4. Communities do not play their role in the CRP decision-making process Means of quick detection Quarterly financial reports, <i>ad hoc</i> financial inspections, semi-annual audit, monthly bank statements, quarterly monitoring reports, annual evaluation reports of CRPs.
To establish a flexible mechanism for transferring financial resources to the CRPs, compatible with acceptable Government financial practices	1. three-year framework agreement with CRP ensures that finance is available on a medium-term basis to support CRP programmes; 2. Annual performance contracts are signed without <i>ex ante</i> clearance of specific microprojects (these are not included in performance contracts) 3. Funds under performance contracts are released in time by the PCU (programme desk) to the CRPs 4. The principle of controlling <i>ex post</i> the use of public funds released to the CRPs under the performance contracts is accepted and works smoothly 5. <i>Ex post</i> control is effectively done	1. Government release of budget funds to PCU (programme desk) is in line with agreed schedule 2. Three-year programmes of the CRP reviewed by PCU (programme desk), framework agreement approved by CNA 3. Performance contracts negotiated and issued promptly to CRPs; 4. Quarterly financial reports of CRP produced accurately and on time; 5. Semi-annual audits of CRP accounts performed timely; 6. Quarterly reports of performance monitoring services (GTI/GDR/private professionals)	Remedial action 1. Adequate preventive action through training of all CRP members on the rules of the game and on the importance of their rigorous application 2. PCU stops all disbursement 3. General assembly of CRP intervenes 4. PCU discusses with CRP cases of non-conforming investments, stops disbursement on these; 5. PCU proposes amendments to the framework agreement for approval by the CNA 6. If necessary, legal action against CRP 7. President an executive committee member
To develop effective cooperation between the CRPs and the public administration (municipalities and decentralized services of central Government)	1. Public administration units respond promptly to CRPs and to local communities' requests 2. Public administration units do not interfere with decisions of CRPs, except in matters regarding respect of laws and regulations; 3. Number of microprojects implemented in partnership with NGOs, municipalities and decentralized government services and quality of the partnership	Annual reports of the CRP. Annual programme evaluation reports	Risks 1. Non-compliance of public administration units with indicator 1 2. Lack or ineffective partnerships Remedial action Political level intervenes CNLP intervenes CRP contracts private sector programme desk intensifies partnership animation



Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
<p>Output</p> <p>Products of the programme Desk (operation support unit within the PCU)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. About 20 demonstration activities implemented in the CRP areas during the first 2-3 years of the programme; 2. Demonstration and animation activities of the programme desk succeed in establishing in each area a group of partners willing to join in a CRP; 3. 4 CRPs are legally established; 4. CRP procedures elaborated and enforced; 5. Community leaders and groups trained; 6. Training abroad in leader approach and experience: <ol style="list-style-type: none"> (a) 10 days seminar, 7 majors, PCU coordinator; (b) 3-week course: 4 programme desk animators; 8 community leaders; 4 municipality/agency staff; (c) administration and finance: 1 programme desk staff; 7. 4 CRP framework agreements and annual performance contracts negotiated; 8. Funds released to CRP in accordance to above; 9. Follow-up assistance and <i>ex post</i> control of CRP activities and finance; 10. Regular financial reports and audit of own and CRP accounts 11. Timely progress reports; 12. Timely transmittal of loan withdrawal documents to IFAD-cooperating institution; 13. Regular interchange of information among CRPs organized; 14. Information about similar experiences abroad disseminated 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annual reports of the programme desk; 2. Annual programme evaluation reports of the PCU; 3. IFAD and cooperating institution supervision mission reports; 4. First phase joint IFAD-Government programme review verifies that sufficient progress is made to start Phase 2 or reorient the programme; 5. Second phase joint IFAD-Government programme review verifies that sufficient progress is made to start phase 3 or redesign the last three years of the programme. 	<p>Risks</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Inadequate management of the PCU (no delegation to the programme desk, interference with PLP approach, diversion of staff time to other programmes, etc.); 2. Ill-functioning of central administration and financial services of the PCU; 3. Inadequate functioning of the three ex post control circuits: on use of funds (financial); on monitoring performance of microprojects implementation; on impact evaluation; 4. Interference or incompatibility of other donors' approaches with established programme procedures; 5. Delays in collecting and transmission of loan withdrawal applications; 6. Government contribution delayed or drastically reduced; <p>Remedial action</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supervision missions reports problems to Rome and to political level in Praia; 2. Clarify different approach and role of other donors in the PNLIP; 3. Suspend or cancel the loan.
<p>Products of the CRPs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Three-year programmes; 2. APWB (microproject selection) 3. Contracts with communities or NGOs to implement the microprojects 4. Contracts for financial and microproject implementation monitoring services; 5. Accounts and financial reports; 6. Annual reports on activities to the general assemblies and to the PCU. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annual reports of the CRPs; 2. Accounts of meetings of the general assemblies and the CRPs; 3. Quarterly and annual performance monitoring reports (GTI/GDR or private professionals recruited by the CRP); 4. Annual CRP evaluation reports of the PCU (programme desk). 	<p>Main Risks</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CRP elaborates three-year programmes, or AWPB beyond allocated financial ceiling; 2. CRP does not respect investment criteria of the programme; 3. CRP accepts other functions and funding beyond management capacity. <p>Remedial actions: See part 1 of logframe; possible defaults of the CRPs.</p>



Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
<p>Output</p> <p>Products of the groups and communities of poor people financed by the CRPs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Informal groups develop into formal associations; 2. Accumulation of common funds by savings on own contract prices; 3. Participation in the CRPs; 4. Ideas for the three-year programmes and the AWPB; 5. Implementation of contracts to develop own microprojects; 6. Contract accounts and invoicing. 		<p>Risks:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Few formal associations developed; 2. No common funds accumulated; 3. Communities do not come up with ideas for the CRP <p>Remedial action: Find out why and intensify animation</p>
<p>Inputs</p> <p>Component 2 (demonstration activities) Component 3 (animation and training) Part of Component 4 (support to programme desk)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 head of the PCU programme desk (<i>inter alia</i> is responsible for the <i>ex post</i> control circuits, preparation of all reports, handles the Special Account jointly with PCU Coordinator); 2. A senior animation specialist; 3. Four animations specialists (one for each CRP area) to serve under the programme desk during Phase 1; 4. 1 junior accountant, programme desk; 5. 1 Administration and Finance Officer, programme desk; 6. 1 driver; 7. 5 vehicles (4 to be turned over to the CRP when established) and replacement; 8. Minimum office equipment for programme desk in Praia, and for CRPs when established; 9. Operating expenses of the programme desk at central level and in the CRP areas during Phase 1; 10. Short-term consultancies funds (to prepare manual of procedures and computer programmes for financial control and MIS)/ 11. Funds for training abroad local personnel and community leaders (on experience of EU leader programme); 12. Funds to finance the annual evaluation of the CRPs by independent consultants; 13. Funds to finance the external semi-annual audit of the CRP and annual audit of the programme; 14. Funds to finance about 20 demonstration activities in the CRP areas during phase 1; 15. Funds to finance start-up workshop and annual CRP Workshops 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annual programme reports of the programme desk; 2. Six monthly financial reports of the programme desk; 3. Audited annual accounts of the programme; 4. Bank statements on the use of the Special Account and of the parallel Government contribution account; 5. Loan withdrawal documents presented to IFAD for replenishment of the Special Account. 	



Narrative Summary	Key Performance Indicators	Means of Verification	Critical Assumptions
<p>Input</p> <p>Part of Component 4 (support to CRP management) Component 1 Funds to finance the activities of the CRPs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. The animation specialist in charge of the TU of the CRP; 2. Funds to pay for an accountant or to contract accounting and financial reporting services with GTI/GDR or private professionals; 3. Office equipment and one vehicle for each CRP; 4. Other operating costs of the CRP, including the TU, communication and training material, etc.; 5. Funds to finance community projects approved under the APWB of the CRPs; 6. 10% of approved project cost allocated to prepare brief feasibility reports, help CRP to make contracts for implementation of microprojects and monitor performance under those contracts. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annual reports of the CRPs; 2. Quarterly financial reports of the CRPs (include bank statement on the RFA); 3. Semi-annual audited accounts of the CRPs; 4. Audited stock position of the CRP. 	

Specific Objectives	Indicators	Means of Verification
<p>Design, test and confirm the administration procedures of the programme: preparation and approval by IFAD of the PCU (programme desk) and CRP manual of procedures (operations, procurement, and finance)</p> <p>Test the response of local groups and communities to the CRP idea and to programme desk animation and demonstration initiatives</p> <p>Test the reactions of municipal authorities and CMPs to CRP activities and procedures</p> <p>Test to which extent local groups of poor people members of the CRPs manage to exercise their decision-making authority within the CRPs</p> <p>Design and test the programme methodology for the formulation of the PLLPs</p>	<p>Procedure manuals of programme desk and of CRPs prepared and approved by Government and IFAD</p> <p>CNA is established with adequate non-governmental representation and procedures acceptable to IFAD</p> <p>Programme desk is established, adequately staffed and equipped</p> <p>Programme desk animators in place in the four CRP intervention areas</p> <p>CMPs established in the municipalities where the CRPs are expected to be active</p> <p>Letter of intent signed by Government regarding the contents and procedures of application of the framework agreement and of the performance contract</p> <p>All basic training programmes implemented (in Cape Verde and abroad)</p> <p>At least two thirds of demonstration projects completed</p> <p>At least two CRPs established and functioning</p> <p>The general assemblies have approved the negative list (projects and activities not eligible for programme financing)</p> <p>First two PLLPs prepared and first framework agreement and performance contracts negotiated and signed</p>	<p>IFAD supervision mission reports</p> <p>PCU (programme desk) reports</p> <p>Phase 1 programme review</p>
<p>All planned CRPs function properly</p> <p>The local groups and communities members of the CRPs are genuine group of poor rural people</p> <p>Local groups leaders play an increasing role in the CRP decision-making process</p> <p>Operation and procedures function smoothly</p> <p>Member NGOs contribute increasing shares to the total resources of the CRPs</p>	<p>The three-year planning process is undertaken successfully by all CRPs</p> <p>The AWPB is discussed and approved by the CRP general assemblies without serious conflicts among members</p> <p>The CMPs do not delay or create obstacles to the efficiency of the CRP operations</p> <p>CRPs' performance contracts negotiated quickly by the PCU</p> <p>Government counterpart funds are regularly made available in the Counterpart Fund account</p> <p><i>Ex post</i> control of CRP budgets is regularly undertaken</p> <p>Microprojects are subcontracted and implemented smoothly by all CRPs</p> <p>Agreed procurement and accounting procedures are correctly followed</p>	<p>Phase 2 joint IFAD-Government programme review</p> <p>IFAD supervision mission reports</p> <p>PCU (programme desk) reports</p> <p>Six-monthly CRP audit reports</p> <p>Annual programme audit reports</p>





ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. Hereunder are described (i) organization and management arrangements at both the central (PCU) and decentralized (CRP) levels; (ii) contractual arrangements between both levels (framework agreements and performance contracts); and (iii) triggers for entering phases 2 and 3.

Organizational and Management Arrangements at both the PCU and CRP Levels

2. **The programme desk.** As an integral part of the PCU, the programme desk will comprise a small support unit with staff recruited for the specific purpose of assisting the PCU coordinator in implementing the IFAD-financed programme. Under the general supervision of the PCU coordinator, the desk will:

- (a) jointly with the PCU coordinator, manage the IFAD Special Account and the parallel Government contribution account;
- (b) except for those related to the implementation of the microprojects at the CRP level, arrange all purchases of goods and services under the programme in accordance with procurement procedures agreed by IFAD and the Government, such purchases to be formally sanctioned by the PCU coordinator;
- (c) ensure timely collection of all loan withdrawal applications (the coordinator is responsible for transmitting such documentation to the Ministry of Finance and for ensuring timely replenishment of the programme Special Account and Government contribution account);
- (d) promote the CRP idea among local communities in the programme areas; train community and local group members and leaders; assist in the establishment of CRPs as legal entities; prepare guidelines on procedures to be adopted by the CRPs (including procurement and accounting manuals); promote exchanges of experience and information among the CRPs;
- (e) with regard to the allocation of programme funding to each CRP (as stipulated in the loan agreement), review proposals for three-year CRP programmes to ensure conformity with financial allocations and with the objectives and policies of the programme; prepare framework agreement documents for each CRP for clearance by the PCU coordinator (who will forward the agreements to CNA for approval and ensure that they are included in the Government's three-year rolling plan); and review yearly CRP performance contracts and submit them for the clearance of the PCU coordinator (who will arrange for signature by delegated Government representatives);
- (f) undertake regular and rigorous *ex post* reviews of individual microprojects financed by the CRPs to ensure conformity with the programme's general investment criteria; review compliance with procurement procedures; monitor CRP performance and advise the CRPs on matters related to PLLP implementation problems;
- (g) provide regular assistance in accounting and financial reporting through ad hoc inspections of CRP accounts, and arrange for six-monthly auditing of CRP accounts by private auditors;
- (h) advise the PCU coordinator on any breach of contractual arrangements on the part of CRPs. The coordinator will be authorized to withhold disbursement of funds to any CRP not complying with the programme's investment criteria or operating procedures, or in cases of misappropriation of funds and of other irregularities. Disbursements will be resumed



APPENDIX IV

once corrective action has taken satisfactory to the PCU. Conflicts may be referred to the CNA for arbitration;

- (i) advise the PCU coordinator of any breach of procedure or interference with, or obstacles to, the proper autonomous operations of the CRPs that may result from acts and behaviour of the CMP, UMC, government or municipality officers, delegated agencies and institutes, or other persons. The PCU will be expected to take remedial action and, if necessary, refer the matter at the appropriate political level and/or to the CNA;
- (j) report quarterly to the PCU coordinator on CRP performance. In consultation with each CRP, prepare reports (progress report, first six-monthly audit, and bank statement on the first nine months of the CRP revolving fund account) to provide the basis for negotiating the following year's performance contract;
- (k) report once-yearly to the PCU coordinator on the financial performance of the entire programme and of each CRP. Copies of such reports should be submitted to IFAD;
- (l) through contracts with private specialists, undertake annual impact evaluations of CRP activities, in accordance with methodologies agreed by IFAD; and
- (m) keep a data bank on the microprojects implemented by the CRPs; consolidate the information derived from the yearly evaluations and reports on the performance of the CRPs; and prepare annual progress reports on the overall programme. Copies of such reports should be submitted to IFAD.

3. The CRPs will be established as associations under private law. The objective of the CRPs is to develop the capacity of local common interest groups of poor rural people and communities to organize themselves to fight against poverty. To that end, the Government will declare the CRPs as public interest associations (Article 14 of Law 28/III/87). The CRPs will be recognized as "NGOs of the first level" for the purpose of the administrative procedures of the PNL.

4. CRP membership will include representatives of: legally-established groups and associations of rural people; NGOs operating in the areas covered the CRPs; municipalities included in the areas covered by the CRPs, and decentralized units of MOAFE, the Ministry of Education, the Institute for the Promotion of Artisanal Fisheries, etc.

5. Representatives of groups of people who do not fall within the rural poor category will not be members of the CRP (for example, associations of landowners).

6. **CRP structure and functions.** The CRPs will drawing their own rules and regulations in accordance with Article 6 of Law 28/III/87 and subsequent practices accepted by the Ministry of Justice, with the exception of the limitations spelled out in points (a) (b), and (e) below. The CRPs will comply with other requirements to obtain recognition as public interest associations, and, in particular, with the conditions, set out in the decree of 11 March 1998 that enables private associations to obtain funds for the implementation of programmes and projects under the National Public Investment Programme, of which PNL is a part:

- (a) the CRPs will hold general assemblies attended by all members, but members representing decentralized government units will not be allowed to vote. A general assembly meeting will be valid only if the majority of members with voting power are representatives of common interest groups and poor communities;
- (b) the general assembly will elect a president, a secretary, a treasurer and other executive members not exceeding six in all. The elected members will form the CRP executive committee, with the exception of the treasurer. Representatives of decentralized government services and of government institutes will not be members of the executive



APPENDIX IV

- committee but may be co-opted as advisers if so decided. Representatives of the municipalities cannot act as CRP presidents but may be members of the executive committee if elected by the general assembly;
- (c) the general assembly will elect a three-member control council. Members of the executive committee and the treasurer cannot be elected to the control council, the role of which is to oversee the activities of the executive committee to ensure that procedures are applied in accordance with the rules and external commitments of the CRP. The control council assists the president of the CRP to ensure that the microprojects funded meet the programme's investment criteria;
 - (d) the general assembly approves the three-year CRP programme, the AWPB, the financial reports of the treasurer, and the president's annual progress reports. These documents, and the minutes of the general assembly meetings, will be available to all CRP members. Copies of resolutions approved by the general assemblies will be transmitted to the CMP and to the PCU (programme desk). The PCU will also receive copies of the minutes of meetings;
 - (e) the CRPs will establish technical units comprising one professional accountant and one or two extensionists. The senior extensionist will be responsible for the daily operations of the technical unit and will report to the president of the CRP. The CRPs will be encouraged to contract for financial and other administration services with the *Gabinete Técnico Intermunicipal* (Intermunicipal Technical Office (GTI)) or *Gabinete de Desenvolvimento Regional* (Regional Development Office (GDR)) where they exist, or with private professionals approved by the PCU;
 - (f) CRP financial procedures must be acceptable to the PCU (programme desk), which will prepare procurement, accounting and other guidelines/manuals for adoption by the CRP;
 - (g) the executive committees will prepare the three-year CRP programmes (PLLPs) with the assistance of the technical unit following a participatory method involving direct contacts, discussions and negotiations with all interested rural communities that are members of the CRP or are represented by an NGOs active in the area, a municipality or a decentralized service; the three-year PLLPs will approved during the general assembly meetings;
 - (h) the executive committee will inform all potential partners and beneficiary groups of the CRP approach, inviting proposals for possible funding. Care will be taken to specify eligible types of projects and the criteria that would be applied in selecting proposals;
 - (i) the executive committee will prepare the AWPBs with the assistance of the technical unit, municipal and decentralized government services and institutes, NGOs and private professionals, as required. The AWPBs will include estimates of the annual operating and investment costs of the CRPs and microprojects which it is proposed to support during the year. If necessary, the AWPBs will indicate that the selection responds to the criteria approved by the general assemblies for the three-year programme, explaining the reasons why annual allocations by types of projects may not correspond closely to the indicative distribution approved;
 - (j) the AWPB is discussed and approved by the general assembly, and provides the basis for the request to the PCU (through the PLPR desk) upon which the annual performance contracts are negotiated. Such request, however, does not include project details included in the AWPB; amendments to the AWPB, within the ceiling of expenditure of the performance contract, can be approved on the basis of operational circumstances, drop-out of approved projects, and new proposals received in the course of the year. Such amendments will be justified to the general assembly and to PCU during regular

inspections by the staff of the programme desk, but no prior approval of the amendments by the PCU is required;

- (k) the president of the CRP negotiates the three-year framework agreement and the annual performance contracts with the PCU and signs them on behalf of the CRP;
- (l) the amount allocated to individual CRPs under the three-year framework agreement may be modified at the request of the PCU on the basis of CRP performance in implementing AWPBs; such modifications must be approved by the CNA;
- (m) the manager prepares and negotiates contracts with NGOs, associations, microenterprises and informal groups for the execution of the microprojects under the AWPB; the president of the CRP signs the contracts;
- (n) the technical unit (TU) cooperates with the decentralized services of central Government and with the municipalities in providing services to local groups and communities. The TU keeps close contacts with the municipal coordinating unit;
- (o) the president of the CRP issues all payments vouchers to the CRP accountant. The CRP accounts are kept by the TU accountant who reports to the treasurer. However, administration and accounting services may be contracted out to the GTI/GDR or to private enterprises. The president and the treasurer of the CRP co sign all cheques with the accountant, independently of the CRP accounting arrangements;
- (p) the TU accountant (or the agent keeping the CRP accounts under contract) prepares quarterly financial reports to be available for inspection by the PCU (programme desk). Such reports include monthly bank statements. The CRP accounts are audited by external auditors nominated by the PCU (programme desk) on a six-monthly basis;
- (q) the president of the CRP, assisted by the TU, will arrange for regular monitoring of subcontractors' performance in the physical and financial implementation of the microprojects financed by the CRP. The performance monitoring function can be contracted to the GTI/GDR or other qualified professional service providers, whenever convenient, as decided by the manager. Quarterly performance monitoring reports will be produced, a copy of which will be forwarded to the PCU (programme desk). The adequacy of the contract performance monitoring arrangement will be reviewed regularly;
- (r) the manager and the TU will cooperate with specialists nominated by the PCU (programme desk) with regard to annual impact evaluations of the programme;
- (s) the CRPs keep the CMPs fully informed of their activities by: (i) participating in the work of the CMPs and (ii) requesting validation of the of the three-year PLLPs; (iii) transmitting, for information purposes, the list of microprojects approved under the annual AWPB by the general assembly for implementation in the respective municipal territory; and (iv) making available copies of their annual activity progress reports.

7. Framework agreements and performance contracts will regulate the contractual relationships between the Government and individual CRPs for implementation of the programme.

Contractual arrangements between the central and decentralized levels

8. Within the framework of the framework agreement and for the purpose of achieving the general objectives of the programme:

- (a) the Government undertakes to make available financial resources to the CRPs with the objective of enabling them to implement their three-year PPLPs;



APPENDIX IV

- (b) the CRP undertakes to implement an indicative three-year PLLP under the framework agreement;
- (c) the PLLP document specifies the objectives of the CRP, identifies and justifies the typology of interventions envisaged for the three-year period, elaborates an indicative distribution of financial resources by types of interventions, and includes a proposed “negative list” which states which type of projects the CRP will not fund with programme resources;
- (d) the PLLP document includes a statement that all microprojects supported by the CRP will comply with the investment criteria and the procurement, accounting and financial reporting procedures of the programme;
- (e) the PLLP document also includes an estimate of the recurrent costs that will be incurred by the CRP to implement the PLLP and manage programme funds according to established procedures;
- (f) the total amount of the PLLP must be within an amount predetermined by programme management, and the CRP members’ expected contribution must be shown. The PLLP is approved by the general assembly of the CRP, validated by the interested CMPs, and presented to PCU to negotiate the agreement;
- (g) the Government undertakes to transfer the financial resources over a three-year period in specified annual instalments. Such resources will fund: (i) the operating costs of the CRP as indicated in the loan agreement; and (ii) activities (microprojects) undertaken by the CRPs to implement their three-year PLLPs;
- (h) CNA, on the advice of the PCU, approves the framework agreement and any amendment that might become necessary during the three-year programme;
- (i) the distribution of the resources allocated under the PLLP by types of interventions (microprojects) is subject to change in accordance with decisions taken by the general assembly of the CRP; such changes are not subject to approval if the amounts involved do not exceed 20% of the total programme allocation to the CRP for microproject funding. However, changes involving larger amounts, or the introduction of a new type of project (line of intervention) not included in the original framework agreement, require the approval of the CNA;
- (j) the total programme amount initially made available to each CRP for project financing is determined in accordance with the criterion applied in the appraisal report, namely: the number of rural people resident at the time of the last census in the area of intervention of the CRP;
- (k) the amount will be made available over a three-year period in accordance with an initial schedule of annual disbursements jointly predetermined by the PCU and the CRPs, and agreed by IFAD;
- (l) the amount and annual phasing of disbursements will be subject to adjustments depending on the performance of the CRP provided such adjustments involve amounts exceeding 20% of the initial amounts. Proposal for adjustments are made by the PCU (programme desk), discussed with the CRP, and subject to approval by the CNA (amendments to the framework agreement);
- (m) annual disbursements of funds will be based on separate performance contracts negotiated each year between the PCU and the CRP;
- (n) the CRPs specifically undertake to follow procurement, accounting and financial reporting procedures established by the PCU (programme desk) and to submit their accounts to



APPENDIX IV

regular inspection and six-monthly audits arranged by the PCU; and to make quarterly reports on their financial position, with monthly bank statements;

- (o) the CRP will undertake to follow procedures agreed by the PCU (programme desk) with respect to monitoring programme implementation;
- (p) the CRP will undertake to produce progress reports as required by the PCU (programme desk), and to promptly make available copies of such reports to the PCU and to the relevant CMPs.

9. Under the performance contract and within the framework of the framework agreement approved by the CNA:

- (a) the Government undertakes to make available to the CRP the amount allocated for the year under the framework agreement, such amounts to be disbursed through the PCU (programme desk);
- (b) the CRP will indicate:
 - the estimated operating costs of the CRP for the year, including all staff and other recurrent administration and field work costs, and any service contract envisaged;
 - the cost of equipment and/or other capital expenses to be incurred during the year for the adequate functioning of the CRP's administrative and field work;
 - the amount to be spent on each type of intervention (microprojects) planned for the year;
 - the type and total number of beneficiaries of the programme implemented under the performance contract;
 - a qualitative indication of the benefits expected by the beneficiaries;
 - the estimated annual budget for which the programme is requested to release funds under the performance contract;
 - the expected quarterly phasing of the expenditure during the year.
- (c) The CRP undertakes to keep adequate accounts, in accordance with the procedures established by the PCU (programme desk). The CRP may use its own accounting staff or contract out such services to the GTI/GDR or private professionals as approved by the PCU (programme desk). The CRP accounts will be audited semi-annually by private accountants appointed by the PCU, which will also provide technical guidance and on-the-job training to the CRP accountants in complying with the required procedures. The CRP accounts may be inspected by the PCU (programme desk) at any time decided by the PCU; quarterly reports showing monthly bank statements will be submitted by the CRP to the PCU; the transfer of funds will be channeled through an account opened with a commercial bank selected by the CRP (the auxiliary Special Revolving Fund Account). This account will be replenished by the PCU on the basis of eligible documentation, in accordance with procedures established under the programme.



CONDITIONS FOR ENTERING PHASES 2 AND 3

1. As a condition of loan effectiveness, operational and financial manuals will be prepared for the PCU. Several conditions will need to be met before the Government is authorized to draw on IFAD funds to finance the second and third phases of the programme.

2. Conditions for entering Phase 2 will be verified by a joint IFAD, Government and beneficiary review mission to take place during year 2 of the programme. These triggers will include:

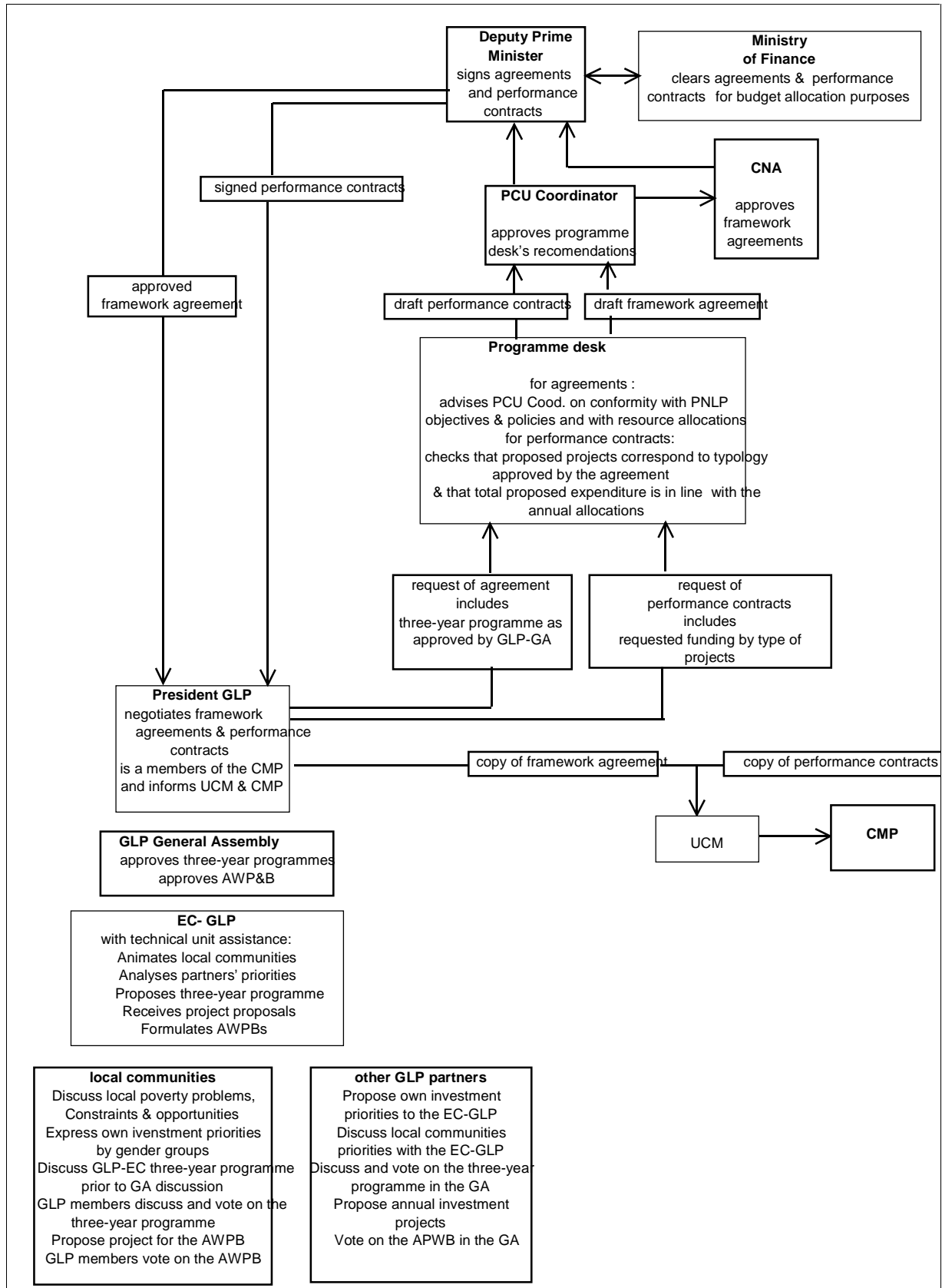
- the CNA is in place and its membership includes representatives of civil-society organizations (NGOs), municipalities and the Government;
- the programme desk in the PCU is fully staffed and its operating procedures have been established in accordance with the conditions of the loan agreement (decentralization of operational decision-making to the head of the programme desk, under the general supervision of the PCU coordinator);
- loan withdrawal documents are forwarded promptly to IFAD or the cooperating institution;
- the parallel Programme Account is established and Government funds are released on schedule;
- operational and financial manuals have been prepared at the PCU and CRP levels;
- at least 67% of the demonstration activities have been implemented; and
- the training programme has been implemented both in the field and abroad.

3. The following conditions for entering phase 3 of the programme may be envisaged:

- all four CRPs are functioning smoothly, have elaborated their PLLPs and have been granted their framework agreements and related performance contracts;
- financial control of the CRPs has been successfully implemented;
- the CRPs have made satisfactory contractual arrangements with local service vendors for monitoring the implementation of the microprojects funded under the PLLP;
- CRP executive committees produce annual reports for their general assemblies and the PCU, to the satisfaction of the receivers;
- annual evaluation reports on the CRPs are produced by the PCU and show that rural communities fully participate in the elaboration of the three-year PLLP and in approving AWPBs; the composition of the common interest groups members of the CRPs is consistent with IFAD's target group, and their leaders play an effective role in the CRPs; the locally-active NGOs and representatives of the public administration participate in the CRPs; and
- more detailed conditions may be agreed between the Government and IFAD during review mission fielded at the end of phases 1 and 2.



PROCEDURES FOR THE THREE-YEAR CRP PROGRAMME





ARRANGEMENTS FOR THE FLOW OF FUNDS

